

**DOMINIQUE NEUMAN**  
AVOCAT  
1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
TÉLÉCOPIE 514 849 2195  
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 25 octobre 2012

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Qué.)  
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3807-2012.  
Cause tarifaire 2013-2023 d'Intragaz.

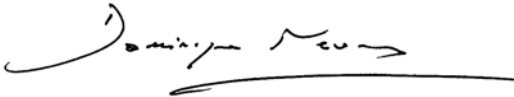
***Demande de renseignements no. 1 à Intragaz de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.).***

---

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer sous pli la demande de renseignements no. 1 à Intragaz de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) au présent dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

p.j.

c.c. La demanderesse et les intervenants.



**RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
DOSSIER R-3807-2012**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 1  
À INTRAGAZ**

**PAR  
STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)  
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE  
(AQLPA)**

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>A</b>	<b>TÉMOIGNAGE EN CHEF DE MONSIEUR ROCH MAROIS – B-0004, INTRAGAZ-1, DOC. 1 .....</b>	<b>2</b>
<b>B</b>	<b>REVENUS REQUIS 2013-2022 – B-0005, INTRAGAZ-1, DOC. 2.....</b>	<b>5</b>
<b>C</b>	<b>ALLOCATION DU REVENU REQUIS 2013-2022 – B-0006, INTRAGAZ-1, DOC. 3 .....</b>	<b>6</b>
<b>D</b>	<b>RAPPORT DE COSIME FINANCE INC. – B-0007, INTRAGAZ-1, DOC. 4 .....</b>	<b>7</b>
<b>E</b>	<b>REVISED PREPARED DIRECT TESTIMONY OF J. STEPHEN GASKE – B-0015, INTRAGAZ-1, DOC. 5.....</b>	<b>8</b>
<b>F</b>	<b>INTRAGAZ DEPRECIATION STUDY – B-0011, INTRAGAZ-1, DOC. 7 .....</b>	<b>9</b>
<b>G</b>	<b>INTRAGAZ-DESCRIPTION DES SCÉNARIOS ALTERNATIFS AUX SITES D'ENTREPOSAGE D'INTRAGAZ – B-0012, INTRAGAZ-1, DOC. 8 .....</b>	<b>10</b>

**A TÉMOIGNAGE EN CHEF DE MONSIEUR ROCH MAROIS – B-0004, INTRAGAZ-1, DOC. 1**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3807-1-1**

**Références :**

**i) INTRAGAZ**, Dossier R-3807-2012, Pièce B-0004, Intragaz-1, Document 1, page 2, lignes 18 à 20 :

*Q.5 Comment avez-vous déterminé l'horizon de 10 ans?*

*R.5 L'horizon de 10 ans correspond simplement à l'horizon retenu par la Régie dans la décision D-2011-140 (R-3753-2011).*

**ii) INTRAGAZ**, Dossier R-3807-2012, Pièce B-0004, Intragaz-1, Document 1, page 5, lignes 20 à 24 :

*Les projections d'Intragaz sont que le niveau d'endettement pourrait atteindre 75 M\$ en 2013 pour ensuite diminuer graduellement année par année en fonction du remboursement annuel établi à 6 M\$ pour atteindre un solde de 15 M\$ en 2022. Ce solde assume que le (ou les) prêteur(s) éventuel(s) acceptera (ont) un remboursement de type « ballon » de 15 M\$ à la fin du prêt.*

**Demande(s) :**

- a)** Est-ce qu'Intragaz a examiné une autre période que la période de 10 ans ? Veuillez préciser.
- b)** Avez-vous demandé à vos experts de statuer sur l'horizon le plus intéressant ? Veuillez préciser.
- c)** Avez-vous considéré retenir une période qui éviterait le remboursement ballon de 15 M\$ évoqué à la référence ii ? Veuillez préciser.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3807-1-2**

**Référence :** INTRAGAZ, Dossier R-3807-2012, Pièce B-0004, Intragaz-1, Document 1, page 3, lignes 1 et 2 :

*2) Soumettre une demande d'autorisation préalable pour tout investissement excédant 2,5 M\$.*

**Demande(s) :**

- a) Veuillez expliquer le mécanisme selon lequel ce montant de 2,5M\$ a été déterminé.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3807-1-3**

**Référence :** Dossier R-3807-2012, Pièce B-0004, Intragaz-1, Document 1, page 3, note infrapaginale de page 1 :

*Sauf pour les situations nécessitant des interventions d'urgence.*

**Demande(s) :**

- a) Veuillez décrire une situation d'urgence susceptible d'entraîner un investissement de plus de 2,5M\$.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3807-1-4**

**Référence :** INTRAGAZ, Dossier R-3807-2012, Pièce B-0004, Intragaz-1, Document 1, page 4, lignes 16 à 24, question 12 :

*Q.12 Pourquoi devez-vous procéder au refinancement de la dette existante d'Intragaz?*

*R.12 Les contrats existants d'Intragaz avec Gaz Métro se termineront en avril 2013. Par conséquent, Intragaz devra rembourser la majorité de sa dette avant l'expiration des contrats. Seule la portion garantie par le gaz coussin pourra demeurer impayée à l'expiration des contrats avec Gaz Métro. Celle-ci est évaluée à 10,3 M\$. Cette somme sera remboursée à même le refinancement qui sera effectué une fois que la Régie aura rendu sa décision dans le présent dossier et les contrats avec Gaz Métro renouvelés.*

**Demande(s) :**

- a) Veuillez préciser le calcul qui vous permet d'établir le coût du gaz coussin à 10,3 M\$.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3807-1-5**

**Référence : INTRAGAZ**, Dossier R-3807-2012, Pièce B-0004, Intragaz-1, Document 1, page 11, lignes 13 à 25, question 29 :

*Q.29 En plus de l'allégement réglementaire, pouvez-vous élaborer sur les conséquences de ne pas avoir de révision annuelle ou périodique, de comptes d'écart, de facteurs exogènes ou autres mécanismes du genre ?*

*R.29 La proposition d'Intragaz a pour effet de faire supporter par les associés un niveau de risque beaucoup plus élevé que la proposition soumise dans le dossier R-3753-2011. En effet, mis à part l'ajustement unique proposé à la suite du refinancement, la demande d'Intragaz ne contient aucun autre mécanisme réglementaire pour pallier les situations imprévues, telles que dépenses ou investissements imprévus.*

*De plus, la proposition d'Intragaz maintient l'incitatif à la performance qui est présent depuis le début de son existence. Cet incitatif a contribué de façon importante au fil des années à minimiser les investissements et les dépenses tout en maximisant la performance des sites.*

**Demande(s) :**

- a) Seriez-vous d'accord pour dire que rien n'empêche Intragaz, si les événements imprévus et négatifs se produisaient sur des éléments décrits en référence, de revenir devant la Régie de l'énergie avec une demande de révision du mécanisme tarifaire ?

**B REVENUS REQUIS 2013-2022 – B-0005, INTRAGAZ-1, DOC. 2**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3807-1-6**

**Référence : INTRAGAZ**, Dossier R-3807-2012, Pièce B-0005, Intragaz-1, Document 2, pages et lignes des tableaux suivants

Tableau	Lignes		2019	2020	2021	2022
Annexe 1, page 12	10	Sites combinés Entretien et réparations	850 052	855 564	774 675	566 668
Annexe 1.2.1, page 20	96	Pointe du lac Entretien majeur C- 3	275 000			
	97	Entretien majeur C- 4		275 000		
Annexe 1.2.2, page 23	114	St-Flavien Total dépenses ponctuelles	50 000	30 000	196 000	20 000

**Demande(s) :**

**a)** Dans son témoignage, M. Roch Marois (Dossier R-3807-2012, Pièce B-0005, Intragaz 1, document 1, page 10, lignes 17 à 19) souligne que les dépenses d'exploitation de 2022 sont plus faibles que celles de 2012 (en terme constant). Cependant, des références de notre tableau nous constatons des travaux importants d'entretien à Pointe-du-lac en 2019 et 2020 et de même des travaux très importants à Saint-Flavien en 2021. Veuillez justifier le calendrier de ces travaux.

**C ALLOCATION DU REVENU REQUIS 2013-2022 – B-0006, INTRAGAZ-1, DOC. 3**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3807-1-7**

**Référence : INTRAGAZ**, Dossier R-3807-2012, Pièce B-0006, Intragaz-1, Document 3.

**Demande(s) :**

**a)** Veuillez expliquer l'absence de présentation des dépenses ponctuelles dans le document B-0006 alors qu'elle était présente dans le document B-0005.



**D      RAPPORT DE COSIME FINANCE INC. – B-0007, INTRAGAZ-1, DOC. 4**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3807-1-8**

**Référence : INTRAGAZ, Dossier R-3807-2012, Pièce B-0007, Intragaz-1, Document 4.**

**Demande(s) :**

**a)**      Est-ce que COSIME a présenté aux bailleurs de fonds pressentis un scénario sans remboursement ballon ? Si oui, quelle a été leur réaction ?

**E      REVISED PREPARED DIRECT TESTIMONY OF J. STEPHEN GASKE – B-0015,  
INTRAGAZ-1, DOC. 5**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3807-1-9**

**Référence : INTRAGAZ**, Dossier R-3807-2012, Pièce B-0015, Intragaz-1, Document 5, page 11, lignes 20 et 21, et page 12, ligne 1 :

*The stand-alone principle is the concept that regulated rates and the allowed rate of return should be set at a level that reflects the risks and investment characteristics of the regulated entity alone, as if it has no affiliates.*

**Demande(s) :**

**a)** Connaissez-vous, chez les entreprises réglementées, des exceptions au principe du «Stand-alone»? Veuillez spécifier et décrire.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3807-1-10**

**Référence : INTRAGAZ**, Dossier R-3807-2012, Pièce B-0015, Intragaz-1, Document 5, pages 29 et 30, question et réponse numéro 30.

**Demande(s) :**

**a)** Veuillez élaborer et expliquer comment le risque opérationnel d'un réservoir souterrain évolue-t-il dans le temps. Entre autres, veuillez spécifier si ce risque diminue après 5 ans, 10 ans ou encore 15 ans après sa mise en service ou si au contraire ce risque augmente-t-il avec le temps qui passe (en spécifiant quelles sources de risque évoluent dans chaque cas).

**F      INTRAGAZ DEPRECIATION STUDY – B-0011, INTRAGAZ-1, DOC. 7**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3807-1-11**

**Référence :** INTRAGAZ, Dossier R-3807-2012, Pièce B-0011, Intragaz-1, Document 7, général.

**Demande(s) :**

**a)**      Comment la politique de travaux d'entretien d'Intragaz influence-t-elle votre appréciation de la durée de vie des équipements des deux sites d'Intragaz ? Veuillez élaborer.

**G INTRAGAZ-DESCRIPTION DES SCÉNARIOS ALTERNATIFS AUX SITES  
D'ENTREPOSAGE D'INTRAGAZ – B-0012, INTRAGAZ-1, DOC. 8**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3807-1-12**

**Référence :** INTRAGAZ, Dossier R-3807-2012, Pièce B-0012, Intragaz-1, Doc. 8, Annexe 2, Tableau 1-fournisseur A, page 2, colonnes 4, 5 et 6, ligne 10.

**Demande(s) :**

a) Dans les colonnes 4, 5 et 6, il semble que le sous-total transport et entreposage soit erroné : nous trouvons 420,3M\$, 424,5M\$ et 423,9M\$ alors que nous lisons 414,1M\$, 418,2M\$ et 423,7M\$. Qu'en est-il ? Veuillez inclure les correctifs dans le dépôt d'une pièce rectifiée.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3807-1-13**

**Référence :** INTRAGAZ, Dossier R-3807-2012, Pièce B-0012, Intragaz-1, Doc. 8, Annexe 2, Tableau 1-fournisseur B, page 3, colonnes 4, 5 et 6, ligne 10.

**Demande(s) :**

a) Dans les colonnes 4, 5 et 6, il semble que le sous-total transport et entreposage soit erroné : nous trouvons 431,2M\$, 434,6M\$ et 427,1M\$ alors que nous lisons 419,4M\$, 422,8M\$ et 427,1M\$. Qu'en est-il ? Veuillez inclure les correctifs dans le dépôt d'une pièce rectifiée.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3807-1-14**

**Référence :** INTRAGAZ, Dossier R-3807-2012, Pièce B-0012, Intragaz-1, Doc. 8, Annexe 2, Tableau 1-Fournisseur C, page 4, colonnes 4, 5 et 6, ligne 10.

**Demande(s) :**

a) Dans les colonnes 4, 5 et 6, il semble que le sous-total transport et entreposage soit erroné : nous trouvons 416,5M\$, 420,4M\$ et 425,5M\$ alors que nous lisons 411,4M\$, 415,4M\$ et 423,7M\$. Qu'en est-il ? Veuillez inclure les correctifs dans le dépôt d'une pièce rectifiée.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3807-1-15**

**Référence :** INTRAGAZ, Dossier R-3807-2012, Pièce B-0012, Intragaz-1, Doc. 8, Annexe 2, Tableau 2, 3 et 4-Fournisseur A, B et C, page 6 à 13, colonnes 4, 5 et 6, ligne 10.

**Demande(s) :**

a) En fait dans tous ces tableaux les colonnes 4, 5 et 6 sont erronées pour le sous-transport et entreposage de la ligne 10. Qu'en est-il ? Il s'ensuit que le tableau 5 de la page 14, qui reprend ces résultats, soit aussi erroné. Veuillez inclure les correctifs dans le dépôt d'une pièce rectifiée.

---